COMMUNE DE VIUZ EN SALLAZ HAUTE-SAVOIE

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le quatorze février, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents: POCHAT-BARON Pascal, Maire;

Adjoints au Maire: BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Francis, GRILLET Corinne,

LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

Conseillers municipaux: CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GERNAIS Benjamin, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

Absents représentés : Pouvoir de CAMUS Isabelle à POCHAT-BARON Pascal ; de GAVARD-PERRET

Alexandre à GERNAIS Benjamin ; de PELLET Sébastien à SECCO Laëtitia

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Madame Josette LABAYE est élue secrétaire de séance. Nombre de membres en exercice : 26

Présents : 23 Représentés : 3 Votants : 26

Délibération n° 2023 022 – MARCHES PUBLICS

Attribution des marchés d'assurance de la commune

Les marchés d'assurance de la commune arrivent à échéance au 31 mars 2023. Une consultation des entreprises a été conduite du 17 novembre 2022 au 1^{er} février 2023.

Le marché comporte cinq lots :

- Dommages aux biens immobiliers et mobiliers de la commune ;
- Dommages et responsabilités de l'ensemble immobilier de La Sallazienne ;
- Responsabilité civile de la commune ;
- Assurance des véhicules terrestres à moteur ;
- Protection juridique et défense pénale des agents et des élus.

Le marché est prévu pour une durée maximale de 3 ans, soit du 1er avril 2023 au 31 mars 2026.

La commission MAPA s'est réunie le 20 février 2023 et propose l'attribution des différents lots comme suit :

Garanties	Proposition de la	P.m. primes
	commission	payés en 2023
Dommage aux biens immobiliers et	GROUPAMA	12.440 €
mobiliers - Commune	Solution franchise à 2.000 €	
	18.414 €	
Dommages et responsabilités –	GROUPAMA	601 €
Ensemble immobilier La	Solution franchise à 2.000 €	
Sallazienne	4.653 €	
Responsabilité civile générale	SMACL	1.794 €
	Solution franchise à 1.000 €	
	4.039,89 €	
Véhicules terrestres à moteur et accessoires	SMACL – 7.889,16€	5.985 €
Protection juridique et défense	SMACL – 1.155,22 €	706 €
pénale des agents et élus		
TOTAL	36.150 €	21.528 €

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ATTRIBUE les marchés de service d'assurance de la commune
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer les marchés correspondants.

	Adopté à l'unanimité	
	ABSTENTION	0
VOTE	CONTRE	0
	POUR	26

Ainsi fait été délibéré Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Pour Extrait conforme

Le Maire, Pascal POCHAT-BARON La secrétaire de séance Josette LABAYE

Certifié exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le 2) /02 /23

Publication en ligne le 28/62/23

Pour le Maire et par délégation, La Directrice Générale des Services

MAIRIE

Pascale GRANDGIRARD